



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/459

Le 28 août 2008

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- Approbation d'une nouvelle Question UIT-R
- Suppression de 3 Questions UIT-R

Conformément à la Circulaire administrative CAR/256 du 21 mai 2008, un projet de nouvelle Question UIT-R a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de 3 Questions UIT-R.

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites au 21 août 2008.

Le texte de la Question approuvée est joint pour votre information (Annexe 1) et se trouve dans l'Addendum 1 au Document 4/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications. Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l'Annexe 2.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

QUESTION UIT-R 274/4

Méthodes techniques permettant d'améliorer l'utilisation du spectre et de l'orbite

(2008)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il y a actuellement une pénurie des ressources spectre/orbite dans certaines parties de l'orbite des satellites géostationnaires (OSG) et dans certaines bandes de fréquences;
- b) que la coordination des systèmes à satellites fonctionnant dans la même bande de fréquences peut être difficile lorsque l'espacement angulaire entre satellites est inférieur à $2^\circ - 3^\circ$;
- c) que les niveaux de brouillage cumulatif des systèmes à satellites déjà mis en service augmentent progressivement;
- d) que, dans certains cas, les méthodes de traitement des signaux les plus récentes peuvent être utilisées en vue de réduire sensiblement les effets des brouillages causés par des systèmes fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1** A quelles techniques utilisées par les stations terriennes pourrait-on avoir recours pour limiter les brouillages entre différents systèmes à satellites fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences et occupant des positions voisines sur l'OSG?
- 2** Quelle réduction de brouillage mutuel entre différents systèmes à satellites pourrait-on obtenir en ayant recours aux techniques spéciales utilisées par les stations terriennes pour réduire les brouillages, compte tenu du maintien en position des satellites OSG?
- 3** Dans quelle mesure pourrait-on améliorer l'efficacité d'utilisation de la ressource spectre/orbite (avec un espacement angulaire réduit) en utilisant les méthodes de traitement des signaux les plus récentes pour traiter les signaux provenant des stations terriennes?
- 4** Dans quelle mesure les avantages résultant de l'utilisation de techniques de réduction des brouillages atténuent-ils les inconvénients (plus grande complexité opérationnelle, installations de stations terriennes supplémentaires et autres incidences opérationnelles négatives)?

décide en outre

- 1** que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration de Rapports et/ou de Recommandations appropriés d'ici à 2010.

Catégorie: S1

Annexe 2

Liste des Questions UIT-R supprimées

Question UIT-R	Titre
240-1/4	Critères techniques applicables au partage des fréquences entre le service fixe par satellite utilisant des orbites fortement elliptiques et le service fixe, dans la mesure où ils affectent le service fixe par satellite
251-1/4	Critères de partage des fréquences entre systèmes du service fixe par satellite et systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude
254-1/4	Possibilités de partage des bandes entre stations terriennes de navire du service fixe par satellite et stations du service fixe dans la bande 5 925-6 425 MHz et dans d'autres bandes de fréquences de liaison montante à 6 GHz et à 14 GHz
